

Concertation thématique Santé Mentale #1



23 acteur·rices du social/santé du Bassin, principalement issue·es de structures généralistes.



Voir support de présentation [ici](#).



Les concertations thématiques des bassins visent à suivre les actualités et partager les connaissances, assurer une fonction de veille des besoins de la population, identifier les ajustements nécessaires en termes d'offre et de collaboration, proposer des actions à mener collectivement. Elles sont ouvertes à tous·tes les acteur·rices social-santé.



La rencontre avait pour objectif de comprendre l'usage réel du réseau en santé mentale par les professionnel·les du Bassin Centre-Ouest. A travers une cartographie participative, les participant·es ont été invité·es à partager leurs expériences de terrain afin d'identifier ce qui facilite les réorientations, mais aussi ce qui complique voire empêche de telles réorientations.

Veille des besoins de la population

- Nécessité de garantir une accessibilité financière et linguistique (notamment via des services d'interprétariat) aux soins en santé mentale, car pour l'instant certains publics marqués par des situations de précarité financière et/ou administrative rencontrent de nombreux obstacles supplémentaires dans cet accès aux soins.
- Certains dispositifs, bien que pertinents, nécessitent une démarche proactive de la part des bénéficiaires (par exemple, par une prise de contact régulière), ce qui peut constituer un obstacle lorsque l'état psychique ne permet pas une telle mobilisation.
- Le besoin de lutter contre l'isolement social ressort de manière transversale, avec une importance particulière accordée aux lieux de lien et aux dispositifs favorisant l'accroche (cf. [rencontre du 11/12/2025](#)).

Constats et ajustements de l'offre

- Un réseau riche mais sous pression ;
 - Nombreuses initiatives pertinentes et collaborations qui fonctionnent bien, notamment dans le champ des assuétudes et des dispositifs à bas seuil. Ces services sont particulièrement appréciés pour leur accessibilité, leur réactivité et leur capacité à travailler en réseau.
 - Saturation des services, en particulier des SSM et de certains dispositifs hospitaliers, qui limite fortement les possibilités d'orientation. Une situation accentuée par un manque structurel de psychiatres et de pédopsychiatres, notamment dans l'ambulatoire.
- Manque de lisibilité du réseau, qui se traduit par une difficulté à comprendre les critères d'accès aux structures. Ces critères sont souvent perçus comme restrictifs, fluctuants ou insuffisamment explicités, en particulier pour les équipes mobiles, les habitats protégés ou certaines maisons médicales, ce qui complexifie les réorientations.
- Incohérences dans l'offre : certaines structures refusent des publics pourtant en lien avec leurs missions.

Actions à mener collectivement et perspectives

- Organisation de deux matinées « focus réseau » afin de renforcer la lisibilité du réseau, notamment en clarifiant les critères d'accès aux structures.
- Thématiques prioritaires identifiées : équipes mobiles, interventions à domicile, public AMU et santé mentale.

Save the date

En 2026, les concertations thématiques en santé mentale prendront la forme de deux matinées « focus réseau » qui auront lieu ;

- Le **mardi 8 septembre 2026**. Consultez l'agenda [→ ici](#)
- Le **jeudi 5 novembre 2026**. Consultez l'agenda [→ ici](#)